

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 14 mars deux mille seize à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Réjean Bernier, maire
Mme Rachel Barratt, conseillère no 2
M. Robert Beauchamp, conseiller no 3
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
M. Mathieu Chicoine, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absente: Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réjean Bernier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Réjean Bernier, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-03-48

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants :

- 4.14 Débordement de fossé au 150, rang de l'Église Sud*
- 6.3 Douche oculaire*
- 6.4 Perceuse à colonnes*

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

16-03-49

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016, il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES :

4.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de février 2016 se chiffrent à 12 079,80 \$
- Les factures payées durant le mois de février 2016 se chiffrent à 8 511,39 \$

4.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

16-03-50

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 29 février 2016 au montant de 57 132,40 \$.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

4.3 LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES-VENTE POUR TAXES

16-03-51 Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé la liste des arrérages de taxes;

Considérant que les propriétaires suivants: Guy Dutremble (matricule 4881-75-9813) et Benoît Gaudette (matricule 5179-32-3288) ont deux années complètes de taxes non acquittées;

Considérant qu'en date du 10 mars ceux-ci n'ont pas payé leur compte ou pris arrangement pour le faire;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre à la MRC des Maskoutains le dossier des immeubles ci-haut mentionnés pour vente pour défaut de paiement de taxes.

Il est également résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur le maire Réjean Bernier est désigné pour enchérisseur et/ou pour acquérir ces immeubles au nom de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu conformément à l'article 1038 du Code municipal.

4.4 NOMINATION DU MOIS D'AVRIL-MOIS DE LA JONQUILLE

16-03-52 CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

IL EST PROPOSÉ PAR madame Karyne Messier Lambert

APPUYÉ PAR monsieur Robert Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

4.5 SITE WEB

- 16-03-53** Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à faire parvenir le devis du site web, qui a été déterminé lors d'une rencontre précédente, à au moins trois (3) fournisseurs de services par invitation.

4.6 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE-COOP DE SOLIDARITÉ SANTÉ JEAN-JACQUES-FALARDEAU

- 16-03-54** Il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une contribution financière de 500\$ à la Coop de Solidarité Santé Jean-Jacques-Falardeau.

4.7 POLITIQUE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS À COURT TERME AUX ORGANISMES RECONNUS PAR LA MUNICIPALITÉ DE MASSUEVILLE ET AUX MUNICIPALITÉS VOISINES

Le sujet sera repris lors de la prochaine réunion de travail.

4.8 CAMPAGNE DE VACCINATION EN MILIEU RURAL-DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CISSS MONTÉRÉGIE-EST

- 16-03-55** CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans le projet Famille-Transport vise à « *assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC* »;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT qu'en 2013, 2014 et 2015, la MRC a organisé, avec le concours des municipalités locales et le CISSS Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Roger Couture
Appuyée par monsieur Mathieu Chicoine
IL EST RÉSOLU

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à permettre à ses citoyens, au nombre de 525, de pouvoir recevoir les services de vaccination offerts par le CISSS Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2016.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au CISSS Montérégie-Est afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale, et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer tout document relatif à la présente affaire.

4.9 CONGRÈS FQM 2016

16-03-56 Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour la participation des membres du conseil au congrès de la FQM qui se tiendra du 29 septembre au 1er octobre 2016. Les frais de déplacement seront remboursés conformément au règlement sur présentation de facture.

Monsieur Roger Couture, monsieur Robert Beauchamp, madame Rachel Barratt, monsieur Réjean Bernier et madame Karyne Messier Lambert ont montrés leur intérêt à y participer.

4.10 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-413: RÈGLEMENT FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

16-03-57 **PROVINCE DE QUÉBEC**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

RÈGLEMENT NUMÉRO 16-413

RÈGLEMENT FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

ATTENDU que le *Code civil du Québec* permet aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désigné comme étant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU que l'article 376 du *Code civil du Québec* prévoit que les maires, les autres membres des conseils municipaux ou d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux perçoivent des futurs époux, pour le compte de leur Municipalité, les droits fixés par règlement de la Municipalité, ces droits devant respecter les minimums et maximums fixés par règlement du gouvernement;

ATTENDU l'absence de règlement du gouvernement à cet effet;

ATTENDU que l'article 242 de la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* (L.Q. 2002, c. 6) prévoit que jusqu'à ce qu'un règlement du gouvernement soit adopté, ces droits sont ceux que prescrit le *Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe*;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 8 février 2016;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Karyne Messier Lambert, appuyé par madame la conseillère Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le présent règlement numéro 16-413 soit et est adopté pour faire valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 DROITS EXIGIBLES

Les droits exigibles par le célébrant, pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile, sont ceux prescrits par le Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe, soit 263\$ auquel est ajouté un droit de 87,25\$ lorsque le mariage civil ou l'union civile est célébrée à l'extérieur de l'hôtel de ville;

La totalité des droits exigibles sont versables à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu. Une portion des droits exigibles sera versée au célébrant par la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, soit le coût de la formation, lors de la célébration du premier mariage uniquement; Ces montants seront indexés au 1er avril de chaque année par le gouvernement et feront partie intégrante du présent règlement comme s'ils avaient été adoptés par la Municipalité;

ARTICLE 3 MOMENT OÙ LES DROITS DOIVENT ÊTRE PAYÉS

Les droits prévus au présent règlement sont payables avant la publication du mariage ou au moment de la dispense de publication, le cas échéant;

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

4.11 DEMANDE DE COMMANDITE-FESTIVAL DE L'ACCORDÉON

16-03-58

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder de faire un don de 250\$ à la Fabrique de St-Marcel pour le festival de l'accordéon.

4.12 ACCROCHAGE DE BOÎTES AUX LETTRES

Certaines vérifications seront faites avant de se prononcer au sujet des boîtes aux lettres.

4.13 AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT #16-414 MODIFIANT L'ARTICLE 6 DU RÈGLEMENT #06-329 RELATIF AU REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

16-03-59

Avis de motion est donné par monsieur Roger Couture de la présentation d'un règlement à l'effet de modifier l'Article 6 du règlement 06-329 relatif au remboursement des frais de déplacements des élus et des employés municipaux.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

4.14 DÉBORDEMENT DE FOSSÉ AU 150, RANG DE L'ÉGLISE SUD

Des procédures seront effectuées avec madame Andréanne Godbout, urbaniste, afin de remédier au problème d'écoulement.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

5.1 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS-FORMATION

- 16-03-60** Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'exiger aux pompiers concernés les pièces justificatives relatives aux frais de déplacement lors de la formation pompier 1 ayant eu lieu de 2012 à 2014, et ce, conformément au règlement #06-329.

5.2 ANCIEN UNITÉ DE SECOURS

- 16-03-61** Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a fait paraître une annonce sur le panneau publicitaire et sur KIJJI afin de se départir de l'ancien unité de secours;

Considérant que nous avons reçus deux soumissions;

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Roger Couture et il est également résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la plus haute soumission, soit celle de monsieur Jean-François Poulin au montant de 1 156\$ pour l'achat de l'ancien unité de secours. Le tout est payable avant de quitter le territoire avec le véhicule.

5.3 ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES MSA FIREHAWK M7 USAGÉS

- 16-03-62** Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat de deux appareils respiratoires MSA FIREHAWK M7 usagés au coût de 7000\$ plus taxes, à condition que les appareils aient une durée de vie raisonnable.

5.4 INSCRIPTION CONGRÈS-ACISQ

- 16-03-63** Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'inscription et la participation du directeur du service incendie, Sébastien Reid, au congrès de l'ACISQ.

Les frais d'hébergement, de repas et de déplacement seront remboursables sur présentation de factures tel que régie par le règlement 10-364 relatif au remboursement des frais de déplacement.

5.5 RAPPORT ANNUEL DE L'AN 4 POUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

- 16-03-64** Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport annuel de l'an 4 pour le schéma de couverture de risques incendie tel que présenté.

6. TRANSPORT ROUTIER :

6.1 ENTRETIEN DE LA FOURNAISE

- 16-03-65** Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'entretien de la fournaise, soit le nettoyage.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

6.2 REMPLACEMENT PURGEUR MANUEL

Au cour du mois, les purgeurs manuels ont été changés pour des purgeurs automatiques. Ceci aura pour but de prolonger la durée de vie du système de chauffage au garage. Le travail a été effectué lors du remplacement d'une des pompes du système.

6.3 DOUCHE OCULAIRE

16-03-66

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat du bol de la douche oculaire afin de remplacer celui qui se trouve à être rouillé.

6.4 PRESSE À COLONNES

Avant de se prononcer, les membres du conseil désirent aller faire une vérification de la presse à colonnes.

7. **HYGIÈNE DU MILIEU :**

7.1 RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC BIO-BAC

Luc Chamberland, inspecteur municipal, a participé à la rencontre avec Bio-Bac en février 2016. Il s'agit de très bons produits. Par contre, vue nos installations récentes, les produits ne seront nécessaires que dans plusieurs années.

8. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME :**

8.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de février. Un (1) constat d'infraction a été donné. Aucun permis n'a été émis. Une plainte a été reçue.

8.2 PLANTS D'ARBRES

16-03-67

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de commander 600 plants d'arbres pour les citoyens de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu pour le mois de mai qui est le mois de l'arbre et des forêts.

9. **LOISIRS ET CULTURE :**

9.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Aucun rapport pour le mois de février.

9.2 COMITÉ DES LOISIRS-SUBVENTION 2016

16-03-68

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la subvention annuelle au comité des loisirs en deux versements égaux, le premier en mars et l'autre en septembre au montant de 4 300\$ chacun.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

9.3 FONDS DU PACTE RURAL

16-03-69

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de venir en appui avec le comité des loisirs de St-Marcel dans le dossier du Fond de développement rural.

Il est également résolu de verser un montant de 976,48\$ pour venir en aide au projet du Fonds de développement rural.

9.4 DÉFI SANTÉ

En raison de l'absence de l'agent en loisir, le sujet sera reporté au mois prochain.

POINT D'INFORMATION :

- 10.1 Subventions infrastructures
- 10.2 Communiqué de l'Assemblée Nationale concernant le dossier des infrastructures.
- 10.3 Copie de la lettre du Ministère de la sécurité publique adressée à la MRC des Maskoutains concernant l'an 3 du schéma de couverture de risques.
- 10.4 Formations gratuites sur le patrimoine bâti
- 10.5 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains-Avis aux déneigeurs
- 10.6 Rapport annuel 2015 sur les déplacements en transport adapté et collectif
- 10.7 Salaires des employés municipaux désormais admissible à un remboursement
- 10.8 Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec
- 10.9 Encan Ouellette
- 10.10 FDJUL: Archives et entreposeur de boîtes

11. SUJET DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16-03-70

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h12.

Maire

Directrice générale